

N° 10 – MARS 2014

INFORMATIONS STATISTIQUES

DONNÉES FISCALES SUR LES PERSONNES PHYSIQUES IMPOSÉES AU BARÈME ORDINAIRE EN 2010

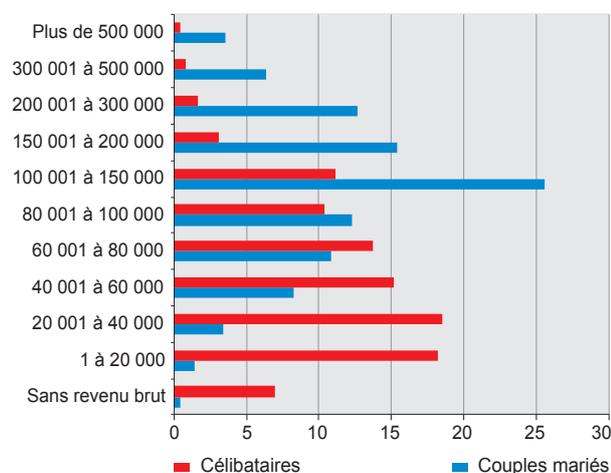
En 2010, le total des revenus bruts perçus par les 219 751 contribuables personnes physiques imposés au barème ordinaire (IBO), soit la très grande majorité des contribuables résidant dans le canton de Genève, atteint 21,5 milliards de francs. Seuls les contribuables ayant résidé l'année entière dans le canton sont compris. De même, les contribuables taxés d'office sont écartés de l'analyse.

Dans la logique fiscale, les deux personnes qui composent un couple marié constituent un seul contribuable, tandis que toute autre personne majeure (célibataire, veuve, divorcée ou séparée) constitue un contribuable distinct. Ainsi, les revenus bruts des couples mariés sont en général supérieurs

à ceux des non mariés (dénommés « célibataires » par souci de simplicité).

En 2010, le revenu annuel brut médian – valeur pour laquelle la moitié des observations lui sont inférieures, l'autre moitié supérieures – des contribuables célibataires est de 48 440 francs. Celui des couples mariés est 2,5 fois plus élevé et atteint 123 624 francs. Seuls 0,4 % des couples mariés déclarent un revenu nul, contre 7,0 % des célibataires. Cette différence s'explique notamment par la présence, parmi les célibataires, de la quasi-totalité des jeunes contribuables (98,7 % des 18-24 ans), catégorie qui regroupe la majorité des contribuables à revenu nul.

Répartition des contribuables selon le type de ménage fiscal, par classe de revenu en franc, en 2010
En % Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

Répartition des contribuables et du revenu annuel brut, selon la classe de revenu, en 2010

Chiffres annuels Canton de Genève

En franc	Contribuables		Revenu brut	
	Effectif	En %	En mio de francs	En %
Sans revenu brut	10 577	4,8	-	-
1 à 20 000	27 851	12,7	247	1,1
20 001 à 40 000	29 717	13,5	880	4,2
40 001 à 60 000	28 328	12,9	1 418	6,6
60 001 à 80 000	27 997	12,7	1 958	9,1
80 001 à 100 000	24 102	11,0	2 159	10,0
100 001 à 150 000	34 922	15,9	4 240	19,7
150 001 à 200 000	15 661	7,1	2 692	12,5
200 001 à 300 000	11 580	5,3	2 781	12,9
300 001 à 500 000	5 841	2,6	2 188	10,2
Plus de 500 000	3 175	1,4	2 940	13,7
Total	219 751	100,0	21 502	100,0

Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

Le recours aux données fiscales pour analyser les revenus comporte des limites liées à la nature même de la source et aux définitions utilisées. Cela influe surtout sur les bas revenus et empêche de tirer des enseignements sur le plan de la pauvreté.

La notion de contribuable, telle qu'utilisée dans la logique fiscale, est différente de la notion de ménage. Ainsi, des contribuables dont le revenu est faible, voire nul, ne vivent pas nécessairement dans des ménages pauvres. Par exemple, un étudiant adulte vivant chez ses parents peut bénéficier d'un niveau de vie élevé tout en percevant un revenu nul sur le plan fiscal.

Les revenus pris en compte se bornent aux revenus fiscalisés. Certains revenus ne sont pas enregistrés, à l'exemple des prestations complémentaires à l'AVS. Ainsi, les revenus « réels » des contribuables qui reçoivent de telles rentes sont supérieurs aux revenus pris en compte ici.

TYPES DE REVENUS ET ÂGE DES CONTRIBUABLES

Les revenus issus de l'activité professionnelle représentent 70 % des 21,5 milliards de francs de revenu total (64 % pour les revenus salariaux et 6 % pour les revenus d'exploitation des indépendants). Les revenus de la propriété – revenus mobiliers et immobiliers – en représentent 10 %. Ces revenus incluent notamment le revenu théorique de la valeur locative pour les propriétaires occupant leur propre logement. Les revenus de transferts¹ forment 17 % du total et proviennent principalement de rentes.

Cette répartition dépend fortement de l'âge des contribuables². Les revenus salariaux forment la plus grande partie (91 %) du revenu total des moins de 25 ans. Cette part s'effrite avec les années : elle est encore de 87 % du revenu total pour les 25-44 ans puis passe à 71 % pour les 45-64 ans.

Après 64 ans, les contribuables sont souvent inactifs et les revenus de transferts deviennent la source de revenu principale. Ils représentent 63 % du revenu total des plus de 64 ans contre seulement 6 % pour les autres contribuables.

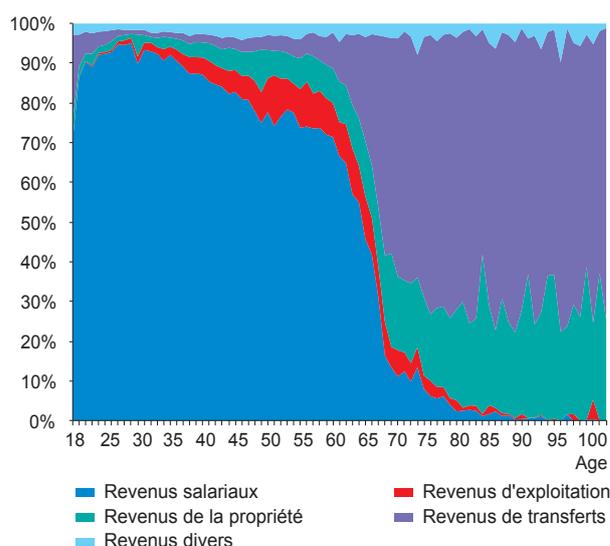
La part due aux revenus de la propriété augmente fortement après 64 ans, formant 22 % de leurs revenus contre 9 % pour les 45-64 ans et seulement 4 % pour les 25-44 ans. Cependant, cet écart reflète davantage une baisse du revenu total après 64 ans (les revenus de transferts, plus faibles, se substituant aux revenus salariaux et d'exploitation), qu'une soudaine croissance des revenus de la propriété.

¹ Les revenus de transferts incluent les rentes AVS (assurance-vieillesse et survivants) et AI (assurance-invalidité), les rentes de la prévoyance professionnelle, les pensions alimentaires, les contributions d'entretien et les rentes viagères.

² Pour les couples mariés, l'âge retenu est celui de la personne de référence au sens de l'administration fiscale, soit le plus souvent celui de l'homme.

Répartition du revenu total selon le type de revenus, par âge du contribuable, en 2010

En % Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTA T

CONCENTRATION DES REVENUS

Les 20 % des contribuables déclarant les plus hauts revenus cumulent 54 % de l'ensemble des revenus. Les 5 % les plus aisés en touchent à eux seuls plus du quart (26 %). Dans le même temps, 10 577 contribuables, soit 4,8 %, déclarent un revenu nul.

La concentration des revenus de la propriété est particulièrement marquée. En effet, 20 % des contribuables en touchent la quasi-totalité (97 %). Plus encore, 1 % des contribuables en concentrent à eux seuls 45 %. A l'autre extrême, plus d'un tiers n'en déclarent pas.

ENFANTS À CHARGE ET « ÂGE ACTIF »

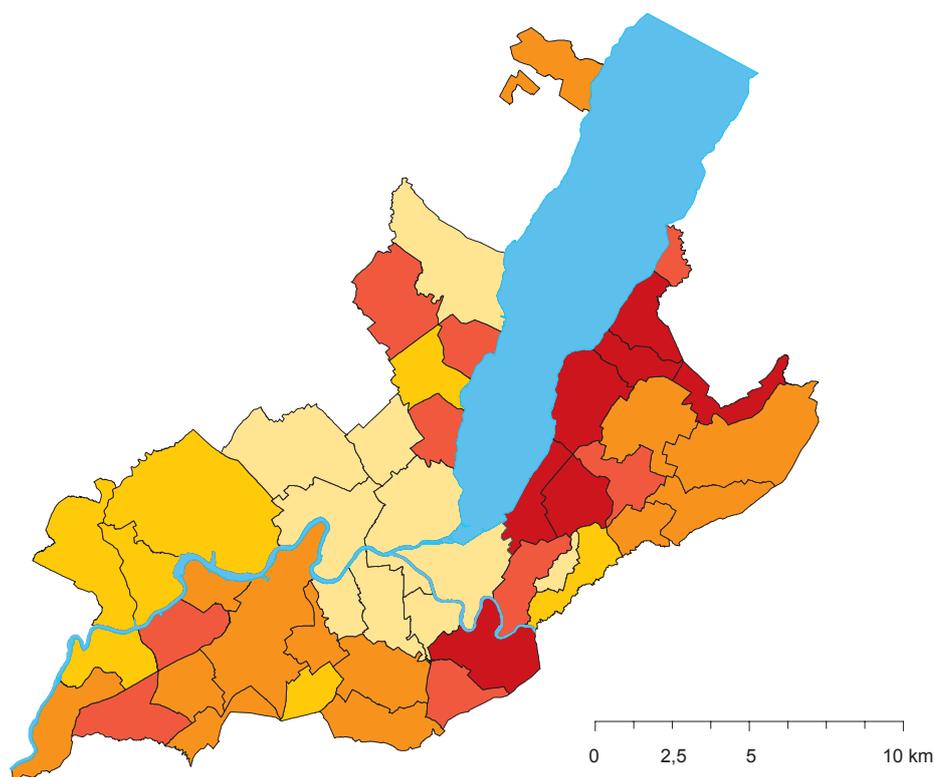
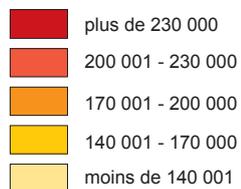
Dans l'ensemble, les contribuables avec enfants à charge ont un niveau de revenu supérieur à ceux qui n'en ont pas. Parmi les célibataires, le revenu brut médian est presque deux fois supérieur lorsque le contribuable a au moins un enfant à charge (79 456 francs contre 42 652 francs). Parmi les couples mariés, la différence est également importante : 147 262 francs contre 102 027 francs.

Le revenu médian des contribuables en « âge actif », soit ceux âgés de 25 à 64 ans, atteint 139 876 francs pour les couples mariés et 70 189 francs pour les célibataires. Il est plus élevé que celui des contribuables plus jeunes ou plus âgés.

Revenu annuel brut médian des contribuables en âge actif (1)
Couples mariés

Canton de Genève, par commune de domicile, en 2010

Revenu annuel brut médian, en franc



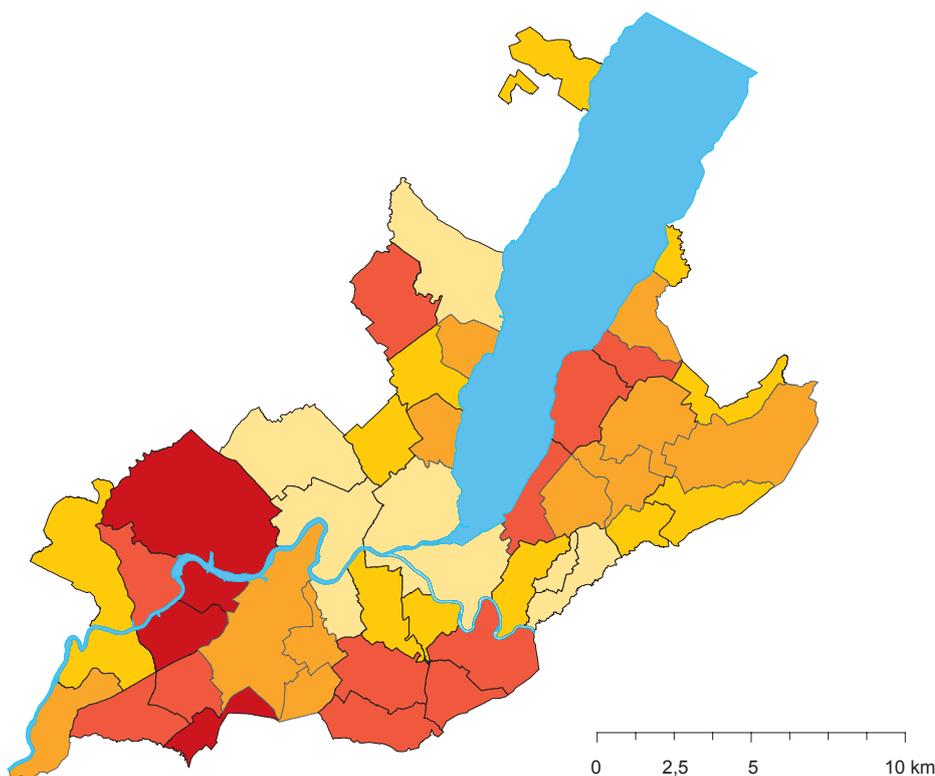
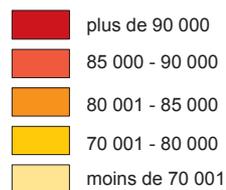
(1) Sont considérés en *âge actif* les couples mariés dont la personne de référence au sens de l'administration fiscale est âgée de 25 à 64 ans.

Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT • Fond de carte : SEMO

Revenu annuel brut médian des contribuables en âge actif (1)
Célibataires

Canton de Genève, par commune de domicile, en 2010

Revenu annuel brut médian, en franc



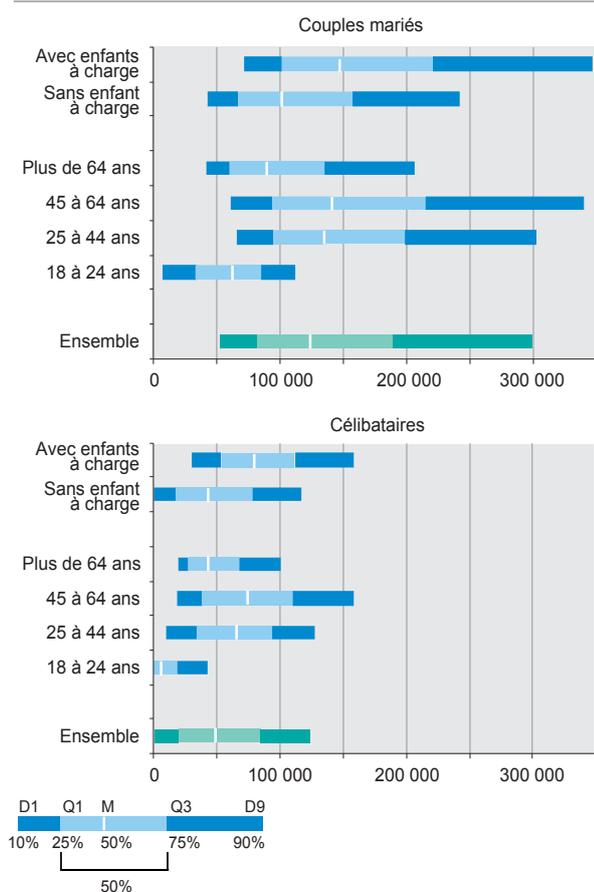
(1) Sont considérés en *âge actif* les célibataires dont la personne de référence au sens de l'administration fiscale est âgée de 25 à 64 ans.

Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT • Fond de carte : SEMO

Dispersion du revenu annuel brut des contribuables, selon le type et les caractéristiques principales du ménage fiscal, en 2010

Chiffres annuels

Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

REVENUS PAR COMMUNE DE DOMICILE

En termes d'âge, la structure démographique des contribuables varie très largement d'une commune à une autre. Il y a ainsi plus de douze ans d'écart entre l'âge moyen des contribuables célibataires à Chêne-Bougeries (49,8 ans) et à Gy (37,3 ans). Si l'écart est légèrement moindre du côté des couples mariés, il reste important: de 49,3 ans à Aire-la-Ville à 58,7 ans à Cologny. Ces écarts ont un effet important sur les revenus médians par commune, ceux-ci étant largement structurés par l'âge. Ils sont cependant largement atténués si l'on se limite à une population en « âge actif ».

Pour les contribuables célibataires âgés de 25 à 64 ans, sept communes ont un revenu médian inférieur à la valeur cantonale : Vernier, Genève, Onex, Versoix, Thônex, Meyrin et Chêne-Bourg. A l'autre bout du classement figurent quatre communes dont le revenu médian pour les contribuables célibataires est supérieur à 90 000 francs : Aire-la-Ville, Cartigny, Soral et Satigny.

Pour les couples mariés, la structure est différente. Si l'on retrouve, sous la valeur cantonale, six des sept communes répertoriées pour les célibataires (Thônex faisant exception), les communes de Carouge, Lancy et Grand-Saconnex s'ajoutent à la liste. En outre, aucune des quatre communes où les célibataires sont les plus aisés ne se situe parmi les quinze communes ayant le plus haut revenu médian pour les couples mariés. En tête de ces dernières, on trouve Vandoeuvres, Gy, Anières, Cologny, Collonge-Bellerive, Veyrier et Corsier, avec des revenus médians supérieurs à 230 000 francs.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les informations sur les *revenus et la fortune des ménages* constituent un sous-domaine du domaine 20 *Situation économique et sociale de la population*.

Les tableaux, cartes et graphiques, ainsi que la méthodologie sont accessibles à l'adresse Internet :

http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=20_02

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé

à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2014. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 10 – MARS 2014

03.03.2014

